



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2023

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Christian PHILY, Erik ROGER.

EXCUSES : Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Nicolas ROBERTO, Sabine LOPEZ qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA, Anthony RICHAUD qui donne procuration à Isabelle DAUTRY.

ABSENT : Serge RENIET

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération 2023-06 – création d'un poste saisonnier à temps complet affecté au Château – modification de la durée du contrat.

Monsieur Cavallo indique que le contrat saisonnier de 5 mois affecté au Château, créé par délibération du 15 février dernier est éligible à la formation pôle emploi qui finance 2 mois de présence d'un collaborateur à la condition que son contrat soit d'au moins 6 mois.

Il est proposé de modifier la durée du poste pour le porter à 6 mois afin de rentrer dans les critères de pôle emploi. L'agent terminera ainsi le 31 octobre 2023 et sera en mesure de remplacer la responsable du Château qui prendra ses congés pendant cette période. La commune gagne ainsi 1 mois de salaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants (Erik ROGER s'abstient) de modifier la durée du contrat saisonnier créé par délibération 2023-06 pour le porter à 6 mois au lieu de 5.

2. Aménagement de la place René Char et sécurisation des routes départementales 18 et 701 en traversée du village – choix des entreprises.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'un premier marché avait été lancé en fin d'année 2022 comprenant 4 lots mais les offres reçues étant beaucoup trop élevées et incomplètes, il a été déclaré infructueux. Un second marché a été lancé en ce début d'année comprenant 2 lots : voirie-réseaux et signalisation. Il indique que 4 entreprises ont déposé une offre pour ces travaux d'aménagement de la place René Char et la sécurisation des routes départementales 18 et 701 en traversée du village.

La commission d'appel d'offres (CAO) a décidé de contacter ces entreprises pour procéder à une négociation. L'analyse des offres négociées reçues a été établie par l'IT 04 selon les critères du règlement de consultation. La CAO s'est réunie mardi 28 février en fin de journée pour prendre connaissance de cette analyse:

Lot 1 voirie et réseaux : Entreprise COLAS pour un montant de travaux de 292 995,00 € TTC,
Entreprise EUROVIA pour un montant de 305 843,52 € TTC

Lot 2 signalisation : ZIG ZAG pour un montant de 70 704,30 € TTC.

La CAO propose au conseil municipal de choisir les entreprises suivantes :

Lot 1 voirie et réseaux : Entreprise COLAS pour un montant de travaux de 292 995,00 € TTC,

Lot 2 signalisation : ZIG ZAG pour un montant de 70 704,30 € TTC.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise EUROVIA proposait un délai d'exécution des travaux plus court (9 jours) pour une proposition bien supérieure à celle de l'entreprise COLAS. Il précise que les travaux sur la calade représentent

30 % du montant des travaux et qu'on ne sait pas à l'avance le coût de remise en état car elle n'est pas à découvert et on ne connaît pas son état. Seule la calade d'origine sera réhabilitée, il n'y aura pas d'agrandissement.

Vincent BLANC demande le détail du financement de cette opération. Monsieur le Maire répond en énumérant les subventions :

- PAS (Conseil Régional) : 52 600,00 €
- amendes de police : 58 824,62 €
- FODAC (Conseil Départemental) : 12 240,00 €.

Il restera à la charge de la commune la somme de 240 034,68 €.

Nicolas ROBERTO demande à quelle date les travaux vont commencer. Monsieur le Maire répond aux alentours du 15 avril 2023 pour finir dans le courant du mois de juin 2023. Sachant que les arbres ne seront plantés qu'à l'automne pour éviter d'avoir à les arroser cet été.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à Vincent BLANC de l'aider à surveiller les travaux.

Les élus décident à l'unanimité de sélectionner les entreprises proposées par la CAO réunie le 28 février 2023 :

Lot 1 voirie et réseaux : Entreprise COLAS pour un montant de travaux de 292 995,00 € TTC,

Lot 2 signalisation : ZIG ZAG pour un montant de 70 704,30 € TTC.

Montant total des travaux d'aménagement de la Place René Char et de sécurisations des routes départementales en traversée du village : 363 699,30 € TTC

3. Aménagement de la place René Char – demande de subvention aux Villages et Cités de Caractère (VCC).

Monsieur Cavallo indique qu'il vient de découvrir que la commune peut solliciter une subvention auprès des VCC pour financer certains travaux de la place René Char : calade, aménagement paysager, signalétique, luminaires....

Il précise que la décision d'attribution de la subvention sera prise en juin 2023 mais qu'il a bon espoir car cette opération d'aménagement contribue à l'embellissement du village sachant que la commission des VCC fera une visite cette année pour décider du renouvellement de l'adhésion de la commune au syndicat.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 25 000 € auprès des Villages et Cités de Caractère pour financer certains travaux d'aménagement de la Place René Char (calade, aménagement paysager, signalétique, luminaires....).

4. Aménagement et sécurisation de la Route Départementale 18 en traversée du village - demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-74 du 28 septembre 2022 sollicitant une subvention de 54 815 € auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Il précise que la commune a perçu la somme de 33 296,37 € en 2022 et qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour solliciter la somme de 25 528,25 € sur 2023 et obtenir ainsi les 50 % de subvention escomptés pour financer cette opération.

Il indique que les amendes de police sont destinées à financer uniquement des aménagements de sécurité sur la voirie départementale. Il précise que c'est le conseiller départemental du canton qui distribue l'enveloppe amendes de police qui lui a été allouée.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de déposer une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2023 pour la somme de 25 528,25 € afin d'obtenir un financement de 50 % du montant des travaux qui s'élève à 117 649,25 € HT.

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire propose de passer aux affaires diverses.

Monsieur le Maire indique que Claude MARTEL a proposé à la commune de lui céder gratuitement le fonds de livres appartenant à Pierre MARTEL, son époux. Il précise qu'il a accepté ce don par décision n°2023-01.

Erik ROGER demande où ils vont être entreposés. Gilbert ELKAÏM indique qu'il y a 45 cartons de livres représentant environ 30ml. Ils seront stockés dans la salle d'archives de l'ancienne mairie et dans la salle des mariages puisque les placards ont été vidés suite au déménagement des bureaux de la mairie. Erik ROGER demande si le plancher est suffisamment résistant. Monsieur le Maire répond que le plancher de la salle des archives est en béton et que celui de la salle des mariages est en briques rouge voutées, qu'il n'y aura pas de problème, d'autant que le poids sera réparti sur les bords et dans deux bibliothèques.

Elisabeth AUMAGY indique que la situation est difficile en ce moment au niveau médical sur le plateau et demande à Monsieur le Maire s'il sait quelque chose à ce propos.

Il répond que la construction d'une maison médicale est prévue à Banon mais le lieu d'implantation n'est pas encore bien défini. Il indique qu'un second médecin est arrivé à Saint-Christol et qu'il cherche un logement.

Monsieur le Maire souhaiterait construire sur Simiane un cabinet médical partagé où plusieurs professions libérales pourraient intervenir. Il part du principe que si un tel projet pourrait voir le jour, il attirerait forcément des professionnels que ce soit du secteur médical ou autre.

Fait à Simiane la Rotonde, le 29 mars 2023.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Le secrétaire, Nicolas ROBERTO



Affiché le 30/03/23

